

METIERS DE L'AGRICULTURE : HORTICULTURE

Cultiver sa passion pour les plantes !

Scannez-moi
Pour + d'info



RNCP MASAF : 38855 (05/04/2024)

NSF : 210

Fiche ROME : A1416

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 15 et 30 ans*

(pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)

- Avoir validé un niveau 3ème*
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

* Dérogation possible : nous consulter

Les + de la formation

- Nombreuses visites pédagogiques
- Un module Grandes Cultures pour viser l'autonomie alimentaire du troupeau



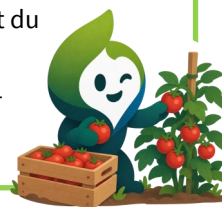
PAR APPRENTISSAGE

Devenir ouvrier qualifié en horticulture

Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser les opérations liées à la culture de plantes en pleine terre ou en pots

AU PROGRAMME

- Maîtriser les gestes techniques encadré par votre maître d'apprentissage
- Construire votre expérience professionnelle en remplissant pendant 2 ans les fonctions d'un ouvrier agricole
- Vous faire connaître dans le secteur d'activité en étant en contact avec les acteurs locaux du monde horticole
- Solidifier vos acquis dans les matières générales et acquérir les techniques spécifiques aux métiers : entretien et récolte des végétaux, maintenance des installations agricoles et du matériel
- Gagner en autonomie et se former aux techniques de recherche d'emploi



CALENDRIER / DURÉE DE LA FORMATION

2 ans
soit **3214h**

5 semaines/an
de congés payés

420h/an en centre (12 semaines)

1187h/an en entreprise (34 semaines)

Le parcours peut être individualisé en fonction de vos acquis et de votre expérience

**78 %**

DE SATISFACTION

**60 %**DE RÉUSSITE AUX
EXAMENS**23 %**D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

(dans un emploi en lien avec la formation)

**69%**DE POURSUITE
D'ÉTUDES**0 %**D'INTERRUPTION
DE PARCOURS

Paroles d'apprenti

Ça me permet de travailler
dans un environnement
qui me plaît beaucoup et
d'apprendre de nouvelles
choses.



Cette formation est
accessible aux personnes
en situation de handicap
Un Référent Handicap est
présent sur le Campus.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Une exploitation pédagogique pour les travaux pratiques
- Des formateurs issus du monde professionnels

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DU DIPLÔME

Le diplôme du CAPa MA spécialité Horticulture est constitué de 7 Unités Capitalisables (UC) correspondant à différentes capacités (blocs de compétences).

- Les UC sont évaluées sur des situations professionnelles permettant de valider les compétences. L'acquisition des 7 UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.
- Le candidat conserve le bénéfice des UC acquises durant 5 ans pour obtenir son diplôme

RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Modules d'enseignements généraux :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés

Modules d'enseignements professionnels :

- Réaliser des travaux sur les végétaux
- Réaliser des travaux de suivi de cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
- Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

UCARE : Conduite de la vigne

Le référentiel du diplôme disponible sur le site Chlorofil.fr :

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/ma/capa-ma-ref-uc-2015.pdf

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO du secteur
Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau de formation
Contactez-nous pour plus d'information.

APRÈS LA FORMATION

Poursuite d'études

- Brevet Professionnel Agricole
- Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole
- Baccalauréat professionnel

Débouchés métiers

- Ouvrier agricole

Rejoignez-nous dès maintenant !

Lycée Charlemagne

• Route de Saint-Hilaire

11 000 CARCASSONNE**04 68 72 83 00****cfa.aude@educagri.fr****www.campusterreetnature.fr****@fpca11 sur**    

MaJ : 15/09/2026